

testé contre le traitement que nous avons réservé à leurs sociétés nationales que nous avons invitées à venir œuvrer au Canada. Ces sociétés croyaient connaître les règles de notre politique énergétique. C'est l'incertitude de notre politique qui cause des difficultés. Elles ont l'impression qu'elles ont déjà pu avoir confiance au Canada mais que ce n'est plus le cas et que leurs biens pourraient être expropriés ou saisis sans compensation. Elles se demandent si le Canada est un bon endroit où investir.

Que cette crainte soit justifiée ou non, elle existe. C'est pourquoi cette année seulement plus de dix milliards de dollars ont fui le Canada. Je dis bien «ont fui le Canada». C'est pourquoi notre dollar a perdu de la valeur, et c'est pourquoi nous devons maintenir nos taux d'intérêt de 4 p. 100 plus élevés que ceux qui se pratiquent aux États-Unis, sans quoi personne n'investirait chez nous. Les gens qui analysent la position du gouvernement, telle que l'a décrite le secrétaire parlementaire, député d'Etobicoke-Nord (M. MacLaren), retirent leur argent et le placent ailleurs qu'au Canada, là où les risques paraissent moins élevés.

C'est vraiment de cette position que nous traitons dans la motion n° 21. Nous n'avons pas d'objection contre la canadienisation et nous sommes d'avis que les terres du Canada devraient être exploitées par ces sociétés dont les Canadiens détiennent 50 p. 100 des actions ou qu'ils contrôlent à 50 p. 100. Mais il ne devrait pas y avoir d'accommodements permettant au gouvernement de s'ingérer, ni de changements dans l'entente, ni d'expropriation sans dédommagement. Que les Canadiens soient propriétaires, d'accord, mais ce n'est pas la même chose que la nationalisation pure et simple. Cet article du bill ouvre la porte à la nationalisation sous une forme inacceptable. Il permet de saisir ou d'exproprier sans compensation les biens d'un prospecteur. Les sociétés pétrolières sont habituées de payer des redevances et des impôts sur leurs revenus. C'est là le rôle qui appartient au gouvernement, il faut payer les impôts nécessaires pour que l'État fonctionne. Mais il ne s'agit pas d'impôts en l'occurrence, c'est la saisie de biens sans compensation. Ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder. Il n'est pas juste de saisir les biens d'autrui pour remplir les coffres de l'État.

Puis-je signaler qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Lorsque nous avons suspendu la séance à 6 heures, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) avait la parole.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons interrompu la séance à l'heure du dîner, je parlais de la portée de la politique énergétique nationale sur l'article à l'étude et les amendements dont nous sommes saisis. Je tiens tout d'abord à bien préciser que mon parti croit fermement à la participation canadienne aux ressources et aux entreprises du Canada. Nous sommes disposés à accepter tout programme sensé qui nous permettra d'atteindre ce but. Mais le programme dont il est

Pétrole et gaz du Canada—Loi

question à la motion n° 21, surtout dans la mesure où il s'applique à l'article 27 du bill, vise non pas à une participation canadienne mais à la nationalisation pure et simple. Je ne sais pas ce qu'il en est des commettants de M. l'Orateur, mais je sais qu'en ce qui concerne les miens, ce programme leur a coûté cher et leur a occasionné beaucoup de craintes et de difficultés. Il a entraîné la baisse du dollar canadien ainsi que des pressions sur notre devise. C'est ce programme également qui a abouti à la politique de la hausse des taux d'intérêt du gouvernement. Cela explique en partie pourquoi les propriétaires doivent payer 20 p. 100 d'intérêts hypothécaires. Cela explique en partie pourquoi les agriculteurs doivent emprunter à des taux exorbitants pour pouvoir acheter du bétail. Cela explique en partie les problèmes de toutes les petites entreprises. Bon nombre de députés dirigeaient de petites entreprises avant de se faire élire à la Chambre. Tout comme moi, ils savent qu'il y a très peu d'entreprises qui peuvent se vanter dans leur bilan d'avoir des revenus annuels de 20 p. 100 ou davantage. La politique des taux d'intérêt élevés qui découle de dispositions comme l'article 27 du bill a déclenché une panique et entraîné une fuite de capitaux à l'étranger. Voilà pourquoi les petites entreprises doivent payer la note. Que reçoivent-elles en échange?

Y aura-t-il des projets de prospection aux termes du bill, vu que le gouvernement peut se réserver 25 p. 100 des revenus de l'exploitation du gisement de pétrole ou de gaz? Pour cela, il faut d'abord qu'il y ait des projets de prospection. Malheureusement, le bill va contribuer à décourager les projets d'exploitation. Déjà les capitaux fuient le Canada privant ainsi notre pays des fonds nécessaires pour découvrir et exploiter les gisements dans le Nord. Cette fuite de capitaux est illustrée par le refus d'Imperial Oil à moins que cela lui soit impossible de réaliser le projet de Cold Lake et le refus d'Alsands—à moins que là aussi cela lui soit impossible de réaliser son projet de sables bitumineux en Alberta en dépit de l'accord énergétique passé entre le gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral.

Les capitaux fuient notre pays parce que l'on refuse d'investir dans un pays dont le gouvernement peut—et le bill le permet en effet—se réserver 25 p. 100 des découvertes sans pratiquement aucune compensation. C'est là l'absurdité de la chose. Je tiens à dire au secrétaire parlementaire que la part de 25 p. 100 de la Couronne n'a de valeur que si l'on découvre des gisements. Les Canadiens possèdent à présent la totalité des gisements de pétrole et de gaz terrestres et sous-marins, situés dans les terres du Canada et où sais-je encore. Que va-t-il en faire? L'essence n'est pas moins chère pour autant. L'industrie pétro-chimique n'en profite pas, pas plus que nos exportations parce que ce pétrole n'est pas près d'être pompé, brûlé, utilisé, consommé, ou vendu. Une part de 25 p. 100 ne vaut donc strictement rien à moins que ces gisements ne soient exploités.

D'une certaine façon, l'article 27 du bill nuit directement au Programme énergétique national. Il décourage l'exploitation, la mise sur pied de nouveaux projets et les travaux de prospection puisqu'il permet au gouvernement de s'arroger 25 p. 100 de toutes les découvertes et de toute la production. Ce que nous avons aujourd'hui ne vaut rien, enfoui sous la toundra. Tout cela n'aura de valeur que si quelqu'un va là-bas faire des forages dans les congères et les marais, ou construire des îles